



2021

AVANCEMENT-MUTATION

Les CAP c'est bel et bien fini !

Désormais, ALTERNATIVE Police vous représente et vous défend !

CE QUI CHANGE AU 1er JANVIER 2021

REPRESENTATIVITE

- Suppression des CAPN, CAPI et CAPL pour les avancements et les mutations
- Mise en place des Lignes Directrices de Gestion qui remplacent ces CAP
- Plus besoin de la représentativité syndicale en CAP pour votre avancement ou votre mutation !
- Seule la représentativité en Comité Technique Ministériel (CTM) compte.

ALTERNATIVE Police, représentatif au CTM, participe désormais au suivi et à la défense de vos dossiers !

AVANCEMENTS et MUTATIONS

- Avancement Brigadier, Brigadier-Chef, Major, Major Exceptionnel ou RULP
- Mouvement général polyvalent de mutations, Mouvement profilés, mouvement Outremer et toutes autres mutations

ALTERNATIVE Police intervient et défend vos dossiers auprès de la DRCPN.

ALTERNATIVE Police participe à toutes les réunions de concertation nécessaire pour porter votre dossier et défendre vos droits.

ALTERNATIVE Police est destinataire de tous ces documents.



Sachez-le !

Plus besoin d'adhérer chez les syndicats historiques pour bénéficier de vos droits

Adhérer chez ALTERNATIVE Police c'est la garantie

- D'une intervention auprès de la DRCPN pour votre avancement et votre mutation.
- De lutter contre les passe-droits.
- De faire respecter des règles statutaires.
- D'agir pour que chacun bénéficie de ses droits au moment où il est en droit de les faire valoir.
- D'engager toutes les voies de recours pour obtenir votre dû.

